



M. ALEXANDRE* TH. AVAUX J. VLEUGELS*****

Huissiers de Justice associés HDJ BRABANT SRL - TVA: 1.003.684.437

J. THIBAUT A. HUTSE N. MALDAGUE

Candidats Huissiers de Justice

Administration centrale : Chaussée Bara, 68A – 1420 BRAINE-L'ALLEUD

Ouvert de 08-12h & 13-16h en semaine

*1420 BRAINE-L'ALLEUD, Chaussée Bara, 68A

**1480 TUBIZE, Rue de la Déportation, 183
(*licencié en droit)

***1300 WAVRE, Avenue Denis Diderot, 13

☎ 02/385.43.97

✉ etude@hdjbrabant.be

COMPTES-TIERS : BE49-6304-1070-8971 & BE71-1924-2384-4269

Site : www.huissieralexandre.be

Mentions légales – v. 04/03/2026

Nom de la société responsable

HDJ BRABANT SRL
68A Chaussée Bara, 1420 Braine-l'Alleud (Belgique)
B.C.E. 1003.684.437
NACEBEL. 69.103

Nous pouvons être contactés

Par e-mail : etude@hdjbrabant.be
Par téléphone : 02/385.43.97
Par courrier à l'adresse reprise ci-dessus

Profession protégée exercée – titre professionnel

Huissier de Justice (titre délivré par l'Etat Belge)

Autorité de surveillance et organisation professionnelle à laquelle nous appartenons

Chambre Nationale des Huissiers de Justice de Belgique
www.huissiersdejustice.be
93B Avenue Henri Jaspar, 1060 Saint-Gilles (Belgique)
Tel : 02/538.00.92
e-mail : info@nkgb-cnjb.be

Autorité de surveillance en ce qui concerne le recouvrement amiable de dettes à l'égard d'un consommateur

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
<https://economie.fgov.be>
Direction générale de l'Inspection économique
16 Boulevard du Roi Albert, 1000 Bruxelles (Belgique)

Règles déontologiques qui nous sont applicables

Celles-ci sont rassemblées dans le « Code de déontologie », consultable à l'adresse
<https://www.huissiersdejustice.be/reglements> et via le lien présent sur notre site internet

Déclaration Protection des données (RGPD) relatives aux personnes physiques :

Vos données à caractère personnel ne seront traitées par l'huissier de justice et son personnel que dans la finalité de la mission légale donnée à l'huissier de justice, investi d'une mission d'intérêt public et relevant de l'exercice de l'autorité publique (art. 6, 1, e). A cet égard, votre consentement n'est pas requis, le traitement de vos données étant nécessaire à l'exécution des missions prévues par la loi. L'huissier de justice et son personnel mettent tout en œuvre pour protéger vos données à caractère personnel qui ne seront en aucun cas communiquées à des tiers, autres que les communications prévues par la loi. L'huissier de justice et son personnel ne traitent aucune donnée relevant des catégories particulières telles que visées à l'article 9 RGPD. Vous disposez des droits définis aux articles 15 à 18 RGPD. Les données seront conservées durant 10 ans après la fin de la mission de l'huissier de justice, étant le délai maximum de conservation. Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter.